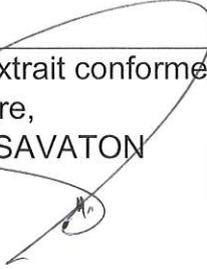


| | |
|--|--|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 17/10/2023 Nombre de conseillers en exercice :13 .. Présents : 12...</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le lundi 23 octobre à 19 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, ACIER Jean-Marie, conseillers délégués, LIAGRE Bruno, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISELLIER Nicolas, MEUNIER François, AUBERT Nicolas.</p> <p>Absent : AOUATE Jérôme, Secrétaire : Nicolas AUBERT</p> |
| <p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>City stade : validation des devis réactualisés, choix de couleurs</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24/10/2023 ; et de la publication le 24/10/2023</p> | <p>Le maire rappelle le projet validé du city stade (délibération 2023/04/N6 du 24 avril 2023).</p> <p>Les devis n'étaient valables qu'un mois et ne pouvaient être signés avant l'accord de la subvention. La subvention de l'ANS s'élève à 31 150€ soit 50% du HT initial (62 297.20€ ht).</p> <p>Les devis ont été réactualisés par les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de la plateforme : Roiffé Travaux Location pour un montant 27 149.20€ ht - Structure multisport : PCV collectivité pour un montant de 36 470€ ht <p>Le maire demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autorisation de signer les nouveaux devis, - De choisir les couleurs de la structure <p><i>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée :</i></p> <p><i>Présents : 12 ; abstention : 1 ; contre : 0, pour :11</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le maire à signer les devis réévalués cités ci-dessus, - Choisit les couleurs suivantes : ral 3003 et 7046 - Dit que les crédits seront inscrits au budget, |
| <p>AR Prefecture</p> | <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p>   <p>Le secrétaire Nicolas AUBERT</p>  |